

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mars 2019

17 h 00 – Mairie du Géripon

Nombre de membres en exercice : 18 L'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2019, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 15 **Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Céline MATHIEU-STAAAL, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Votants : 15

Représentés :

Absents : Anne-Marie DIDIER, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2019**

Une remarque est faite sur le paragraphe relatif au projet d'une éventuelle vente du Cros. La phrase « une majorité de conseillers se prononcent pour un bail emphytéotique » sera remplacée par « plusieurs conseillers... ».

Cette modification faite, le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité avec 2 abstentions, certains conseillers étant absents lors de la précédente séance du conseil municipal.

➤ **Démission de Solène RENARD de son poste de conseillère municipale**

Par lettre recommandée reçue en mairie le 08 mars 2019, Solène RENARD a démissionné de son poste de conseillère municipale. Sa démission est effective à compter de la réception du courrier en mairie. Une lettre d'information a été envoyée à la Préfecture par la commune, conformément à la procédure. Le nombre de conseillers municipaux de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'élève donc dorénavant à 18.

Monsieur le Maire informe les élus des raisons de la démission de Solène RENARD.

Afin de permettre à une majorité de conseillers d'être présents lors des séances du conseil municipal, les conseillers débattent de la possibilité de remettre des séances du conseil municipal le samedi matin. Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS proposera aux conseillers un calendrier des prochaines séances du conseil municipal.

La prochaine séance est fixée au samedi 18 mai 2019, à 09 h 00 à la mairie de Lézinier.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2018 (budget principal, AEP et caisse des écoles) et affectation des résultats**

Les comptes administratifs 2018 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont présentés aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, de la caisse des écoles et du budget AEP).

Arrivée de Véronique NUNGE à 17 h 39.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs aux élus.

Le budget principal présente un déficit de fonctionnement de 37 904,82 €. Ce déficit provient notamment de la subvention 2017 de la commune à la caisse des écoles qui a dû être faite sur le budget 2018 et non 2017 pour des raisons techniques, ainsi que de la fourniture des repas à l'école de Saint Privat de Vallongue qui a impacté la subvention 2018 de la commune à la caisse des écoles.

L'excédent de fonctionnement 2018 du budget de la caisse des écoles s'élève à 22,76 €, compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté qui a permis de compenser le déficit de fonctionnement 2018 de ce budget.

L'excédent de fonctionnement 2018 du budget AEP s'élève à 1 032,05 €, compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté qui a permis de compenser le déficit de fonctionnement 2018 de ce budget.

La grande implication des agents communaux dans la gestion et l'entretien des réseaux AEP est soulignée.

Il est noté que la cantine représente environ 50 % du budget de la caisse des écoles.

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal. Les comptes administratifs sont mis au vote.

Les comptes administratifs 2018 de la commune, de la caisse des écoles et du budget AEP sont adoptés à l'unanimité par les élus, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Les élus sont ensuite invités à voter l'affectation des résultats 2018.

Les affectations de résultats 2018 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2018 (budget principal, AEP et caisse des écoles)**

La Trésorerie du COLLET DE DEZE a fourni les comptes de gestion 2018 à la commune. Les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs. Les élus sont donc invités à ratifier les comptes de gestion 2018.

Les comptes de gestion 2018 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité.

➤ **Vote des budgets primitifs 2019**

Les projets des budgets 2019 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (Budget principal, Caisse des écoles et AEP) sont présentés aux élus.

Les opérations d'investissement sont étudiées en détail.

Il est convenu de la nécessité d'augmenter le montant prévu à l'opération « installations agricoles ».

Un débat s'engage sur les opérations prévisionnelles de génie civil AEP : les travaux de la fibre optique actuellement en cours sur la commune seront peut-être l'occasion d'enfouir des réseaux AEP.

Un débat s'engage également sur l'opération éclairage public de la commune. Faut-il envisager une solution uniquement solaire, voire supprimer l'éclairage dans certains hameaux, ou faut-il signer le devis du SDEE qui prévoit la rénovation de l'éclairage actuel avec une participation financière du FEDER et du SDEE ? Ce sujet devra être étudié rapidement car le devis du SDEE doit être signé sous quelques semaines si la commune souhaite y donner suite et bénéficier des subventions associées.

Les budgets 2019 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont mis au vote.

Chacun de ces budgets est voté à l'unanimité par les élus.

➤ **Vote des taux d'imposition 2019**

Les élus sont invités à voter les taux d'imposition 2019.

Les taux d'imposition 2019 suivants sont proposés (taux identiques à 2018) :

Taxe d'habitation : 13,00

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,67
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 226,15
Ces taux sont votés avec 1 voix CONTRE et 14 voix POUR.

➤ **Amendes de police 2019**

Le dossier des amendes de police 2019 a été préparé en concertation avec les conseillers municipaux et avec le support technique de LOZERE INGENIERIE.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Trois propositions d'aménagement de sécurité routière ont été préparées : mise en place d'un coussin berlinois et d'une zone de rencontre à Vimbouches / pose de tremas dans le cadre de la signalisation contre le brouillard sur les hauts des voies communales /aménagement du parking à Lézinié.

Les élus sont invités à délibérer sur ces propositions.

Vote des élus en faveur de ces propositions : unanimité pour.

➤ **Pouvoir donné au Maire pour porter un recours en justice administrative contre l'Etat au sujet du refus de transfert de la compétence eau**

Alain VENTURA présente le sujet. Le combat pour le refus du transfert en 2020 de la compétence eau à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère se poursuit. Un certain nombre de communes de la CCCML représentant la minorité de blocage prévue par la loi a pris des délibérations semblables à celle de la commune de VENTALON EN CEVENNES. Les parlementaires et la présidente du Conseil Départemental ont été tenus informés des démarches entreprises. Le député nous a assurés de sa totale implication sur le sujet. Il a notamment écrit à la préfète et posé une question écrite au ministère concerné dont la réponse devrait faire l'objet d'une publication au Journal Officiel. Une démarche collective avec les communes de la minorité de blocage est à envisager. Il faut à ce titre délibérer pour permettre à Monsieur le Maire d'ester en justice au nom de la commune si cela s'avérait nécessaire, ainsi que lui donner délégation pour recourir aux services d'un avocat compétent en la matière. Il est précisé qu'une action commune est nécessaire avec les autres communes de la minorité de blocage afin que le recours soit efficace.

Vote des élus en faveur de cette délibération : unanimité pour.

➤ **Compte rendu réunions et démarches au sujet du projet d'installation au Cros (Saint Frézal de Ventalon)**

Sont présentées les dernières démarches entreprises concernant l'éventuelle installation de Mariama LOUNIS et de César VERDIER au Cros, à St Frézal. Deux réunions ont eu lieu à la mairie du Géripon à ce sujet, dont l'une en présence du Parc National des Cévennes.

Le PNC serait prêt à ce que cette affaire devienne un projet pilote, innovant. Cela représente une ouverture très intéressante pour le territoire.

La question de l'eau est cruciale (éventuelle radioactivité + teneur en arsenic). Les analyses nécessaires vont être effectuées à ce sujet.

Au Pré des Maresques, la possibilité que le PNC autorise un abri pour les besoins de leur activité agricole est envisagée.

Le projet doit donc encore cheminer afin d'articuler au mieux les désirs de Mariama LOUNIS et César VERDIER, les souhaits du conseil municipal, et les impératifs juridiques et architecturaux du PNC.

Il est précisé que les intéressés privilégient l'achat et ne souhaitent pas conclure un bail emphytéotique avec la commune. Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par la

commune pour le Cros. La commune est en attente de la réponse de la Direction Départementale des Territoires.

➤ **Subvention 2019 à l'ASA DFCI**

La commune a reçu une demande de subvention de l'ASA DFCI pour l'année 2019 d'un montant total de 15 890 €. Au vu des difficultés de trésorerie de l'association, il est proposé de verser un premier acompte de subvention à l'ASA DFCI d'un montant de 10 170 €. L'ASA DFCI a en effet fait parvenir un courrier à la commune en ce sens.

Vote des élus en faveur de cette subvention et du versement rapide d'un premier acompte : unanimité pour, sachant que Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Alain VENTURA, Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT se retirent du vote, compte tenu de leur implication dans l'association.

➤ **Distribution en eau potable du lieu-dit Cazalou**

Camille LECAT présente le sujet. Emilie MERMET-BOUVIER a déposé en son nom propre un permis de construire pour un bâtiment mixte à Cazalou (St Andéol), habitation au rez-de-chaussée et bâtiment agricole à l'étage. Ce permis remplace un permis précédemment accordé pour une habitation seule.

L'instruction faite par la Direction Départementale des Territoires se révèle positive et le permis pourra être accordé. Ceci dit, s'agissant d'un bâtiment agricole à vocation de transformation, la commune doit s'engager à amener l'eau potable d'ici un an, par délibération et avant le 20 avril 2019. Or, il s'avère que la programmation de cette amenée d'eau est réalisée depuis de nombreuses années, que le marché a été passé avec une entreprise, que les crédits sont inscrits au budget AEP, mais que le projet n'est pas achevé car la commune souhaite attendre la construction du bassin à Poussiels (terrain en cours d'acquisition auprès de M. et Mme Brasseur). Néanmoins, même sans avoir construit le bassin, il est tout à fait possible d'approvisionner en direct sur le captage de Cabanis, les Estrèches, Cazalou, l'Adrech car le volume contenu dans les tuyaux sur les 2/3 km est suffisant pour faire réservoir et il ne reste que 300 mètres de tuyau à enfouir pour rejoindre le captage communal de Cabanis au tuyau. Monsieur le Maire insiste sur le fait que le projet d'adduction d'eau le long de la VC1 de Saint Andéol est prévu depuis de nombreuses années, retardé régulièrement et qu'il s'agit là d'une opportunité de relier enfin le réservoir de Lézinière au captage de Cabanis et de desservir au passage 3 mas isolés.

Vote des élus en faveur de la distribution en eau potable destinée à la consommation humaine d'ici un an du lieu-dit Cazalou, sachant qu'un compteur sera posé en limite de propriété et que l'eau distribuée sera facturée conformément aux tarifs communaux : unanimité pour, sachant que Emilie MERMET-BOUVIER se retire du vote, compte tenu de son implication personnelle dans le dossier.

➤ **Délégation au Maire pour lancer les travaux relatifs au pont de Loubreyrou**

Considérant les dégradations subies par le pont de Loubreyrou suite à un tassement côté amont section gauche, il est impératif de faire réaliser des travaux pour sécuriser cet ouvrage qui enjambe le ruisseau de Trappes et permet l'accès aux hameaux de la commune de VENTALON EN CEVENNES depuis le Collet de Dèze. Les travaux seront réalisés avec l'assistance de LOZERE INGENIERIE. La délégation permanente du conseil municipal au maire concerne uniquement les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT et l'estimation prévisionnelle des travaux est supérieure à ce montant. Il est donc nécessaire de donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public relatif à la réhabilitation du Pont de Loubreyrou, ainsi que toute décision concernant les éventuels avenants s'y afférant, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire devra rendre compte aux conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vote des élus en faveur de cette délégation : unanimité pour.

➤ **Questions diverses**

- Bureau des élus

Afin de favoriser une meilleure circulation de l'information, Camille LECAT précise que le bureau des adjoints sera dorénavant ouvert à tous les élus. Un « framadate » sera fait par Emilie pour savoir quel jour convient le mieux à la majorité des élus pour l'organisation des bureaux.

- Election d'un délégué à l'ASA DFCI

Marc-François GOURDON était représentant communal suppléant auprès de l'ASA DFCI. Du fait de sa démission du conseil municipal, il convient d'élire un nouveau représentant de la commune à l'ASA DFCI. Jacques HUGON est candidat. Il est élu à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 20 h 50.